2025> 2027

Retrouvez l'info en continu
#rivesduloirenanjou

L'Art de vivre
AU NATUREL

COMMUNE NOUVELLE DE
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

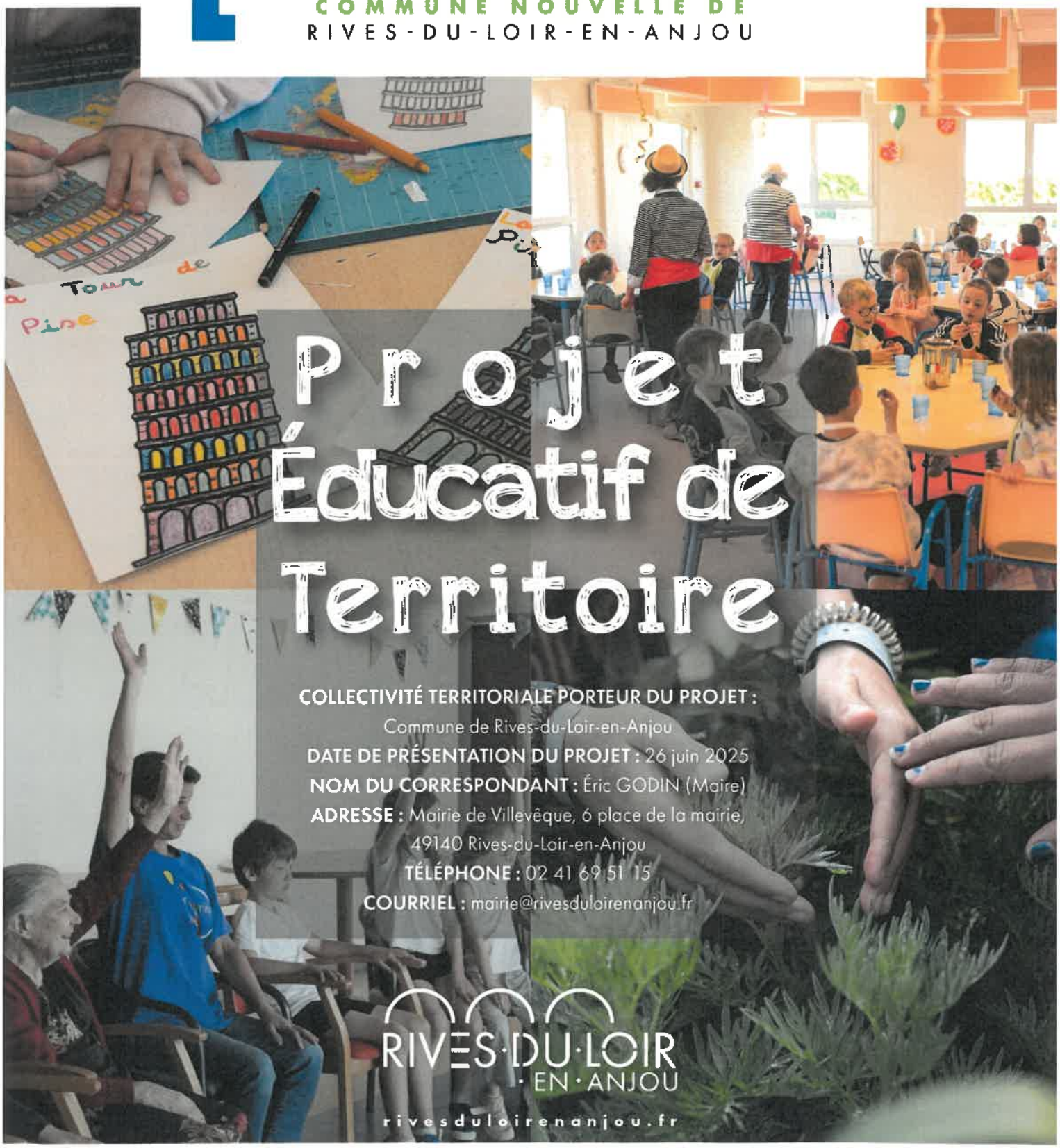

Projet Éducatif de Territoire

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE PORTEUR DU PROJET :
Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou
DATE DE PRÉSENTATION DU PROJET : 26 juin 2025
NOM DU CORRESPONDANT : Éric GODIN (Maire)
ADRESSE : Mairie de Villevêque, 6 place de la mairie,
49140 Rives-du-Loir-en-Anjou
TÉLÉPHONE : 02 41 69 51 15
COURRIEL : mairie@rivesduloirenanjou.fr

RIVES·DU·LOIR
·EN·ANJOU
rivesduloirenanjou.fr

SOMMAIRE

1. La commune nouvelle de Rives-du-Loir-en-Anjou

1.1. Historique de la commune nouvelle
1.2. Présentation du territoire
1.3. La politique enfance et jeunesse de Rives-du-Loir-en-Anjou

2. Etat des lieux

2.1. La Convention Territoriale Globale 2024-2027
2.2. Ecoles et accueils périscolaires
- *2.2.1. Site de Villevêque*
- *2.2.2. Site de Soucelles*
- *2.2.3. Activités extrascolaires*
- *2.2.4. Effectifs scolaires et fréquentation des structures*

2.3. Partenaires et associations
2.4. Atouts du territoire
- *2.4.1. Transports scolaires*
- *2.4.2. Infrastructures sportives et culturelles*
- *2.4.3. Patrimoine naturel*
- *2.4.4. Associations*
- *2.4.5. Maison Intergénération*

2.5. Bilan du PEDT 2022-2024

3. Orientations pédagogiques et objectifs

3.1. Orientations retenues
3.2. Le Plan Mercredi
3.3. Moyens humains
3.4. Moyens matériels
3.5. La sécurité

4. Les temps d'activité périscolaire et extrascolaire

4.1. L'accueil périscolaire de Villevêque – « Les Castors du Loir »
4.2. L'accueil périscolaire de Soucelles
4.3. L'accueil de loisirs - « MarmOloir »
4.4. L'Espace 10-14
4.5. L'Espace Jeunes
4.6. Le Conseil municipal des enfants
4.7. Le festival du Jeu
4.8. Les séjours intercommunaux
4.9. les mini-camps
4.10. Les projets familles

5. Pilotage et évaluation du PEDT

6. Durée du PEDT

Annexes :

Annexe 1 - Bilan du PEDT 2022-2024
Annexe 2 - Orientations et actions du PEDT 2025-2027

1. LA COMMUNE NOUVELLE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

1.1. Historique de la commune nouvelle

Commune nouvelle depuis le 1er janvier 2019, Rives-du-Loir-en-Anjou est issue d'un partenariat de long terme entre les communes déléguées de Villevêque et de Soucelles. En 1972, les deux communes se sont engagées dans la constitution du SIVM de la Basse Vallée du Loir dont l'objet était de créer conjointement des équipements structurants permettant à la fois de répondre aux besoins des habitants et de renforcer l'attractivité du territoire.

Cette initiative a conduit dans un premier temps à la reprise d'une Maison de retraite et à la construction d'un complexe sportif intercommunal. Puis, les compétences du syndicat ont évolué et ont été élargies pour permettre la réalisation de terrains de foot, terrains de tennis, salle de sport, de l'Espace Culturel Hervé Bazin.

D'autres projets de coopération intercommunale ont été initiés dans d'autres secteurs tel que l'enfance-jeunesse tissant ainsi de multiples relations entre les acteurs. Au cours des années 2000, les élus des communes ont décidé de mutualiser leurs services techniques respectifs en créant un service unique au sein de la structure intercommunale.

Forts de cette longue histoire, les élus des communes de Soucelles et de Villevêque ont décidé de relancer la commune nouvelle au cours des années 2015/2016. Ce long travail a abouti quatre ans plus tard à la création de la commune nouvelle.

1.2. Présentation du territoire

La population de la commune nouvelle atteint 5 642 habitants au 1er janvier 2022 sur un territoire de 47,2 km². Chaque jour, 539 enfants suivent leur scolarité dans les 4 écoles présentes sur le territoire : 2 écoles à Soucelles et 2 sur Villevêque. Les enfants scolarisés sur le territoire ont accès selon leur âge, à différentes structures en parallèle de l'école : accueils périscolaires, accueil de loisirs, espace 10-14 et espace jeunes.

Depuis de nombreuses années, des accueils périscolaires sont proposés sur les temps du matin et du soir sur la commune. Au fil du temps, ce service s'est développé et étendu sur le temps du repas, s'inscrivant dans une démarche pédagogique avec le financement de la CAF dans le cadre des Contrats Enfance-Jeunesse puis du Bonus Territoire.

Chaque jour les enfants peuvent participer, selon leurs envies, aux différentes activités proposées et encadrées par les équipes d'animation. Environ 480 repas sont servis le midi et jusqu'à 165 enfants fréquentent les accueils périscolaires matin et soir. Il faut toutefois préciser que l'école privée Julie Bodinier sur Soucelles, s'autogère sur le périscolaire matin et soir.

L'accueil de loisirs MarmOloir accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans de Rives-du-Loir-en-Anjou en priorité. Il est situé sur la commune de Soucelles dans les mêmes locaux que l'accueil périscolaire permettant une mutualisation du matériel. Depuis le 1er septembre 2021, la gestion de l'accueil a été reprise en régie par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou alors qu'elle était auparavant assurée par l'association Loir Jeunesse. Cette reprise s'est faite dans la continuité puisque la direction du centre était assurée par deux agents communaux mis à disposition de l'association et que les salariés de l'association ont été embauchés par la commune.

Depuis 2005, les accueils périscolaires actuels avaient évolué grâce à la construction de nouveaux locaux permettant ainsi la mise en place de selfs services pour les élémentaires sur les 2 structures. Cette installation a permis d'améliorer l'ambiance des repas, autorisant les enfants à venir déjeuner à leur gré tout en se réservant sur la pause méridienne, un temps d'activités encadré par les équipes d'animation.

Mettre en avant "le rythme de l'enfant", c'est lui offrir un accompagnement tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents, ce qui nécessite d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Le PEDT a pour objectif de mobiliser toutes les ressources du territoire. La commune Rives-du-Loir-en-Anjou souhaite ainsi garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles, du CME, des accueils périscolaires, de l'accueil de loisirs, de l'Espace 10-14 ans et de l'Espace jeunes, tout en valorisant les différentes activités proposées sur le territoire, à la fois sur les temps scolaires, péri et extrascolaire. Le travail des différents partenaires mobilisés reste identique, cherchant à garder la "place de l'enfant" au centre de toutes réflexions.

Jusqu'au 31 décembre 2021, la collectivité disposait d'un Contrat Enfance et Jeunesse permettant au PEDT de s'appuyer sur des objectifs déjà définis. A partir du 1er janvier 2022, une Convention Territoriale Globale partagée avec les communes de Verrières-en-Anjou et de Briollay encadre les partenariats et les financements de la CAF qui sont assurés à travers le dispositif du Bonus territoire.

Pour l'accueil des enfants, sont présents sur le territoire communal :

- 4 écoles primaires, Emile Joulain et Julie Bodinier à Soucelles / Les Goganes et Sacré-Cœur à Villevêque
- 2 accueils périscolaires gérés par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou
- 1 accueil de loisirs géré par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou
- 1 espace 10-14 géré par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou
- 1 espace jeunes géré par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou

Ce PEDT est une continuité de ceux qui ont été mis en place précédemment par Rives-du-Loir-en-Anjou et les communes de Soucelles et Villevêque lors de la réforme des rythmes scolaires.

1.3. La politique Enfance et Jeunesse de Rives-du-Loir-en-Anjou

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou place l'enfance et la jeunesse au cœur de ses priorités. Convaincus que ces premières étapes de la vie sont essentielles à l'épanouissement de chaque individu, les élus ont mis en place une politique ambitieuse, inclusive et dynamique, visant à accompagner tous les enfants et jeunes de notre territoire dans leurs parcours éducatifs et leur développement.

La Convention Territoriale Globale (CTG), travaillée en lien avec Verrières-en-Anjou et Briollay, définit une approche globale et cohérente. Ce partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permet d'harmoniser les actions locales en matière d'éducation, de loisirs et de soutien à la parentalité.

En déclinaison, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) est un pilier central de cette politique. Ce projet rassemble les différents services municipaux autour d'objectifs communs : offrir un environnement éducatif de qualité et garantir un accueil harmonieux, stimulant et sécurisé. Chaque enfant trouve ainsi sa place, que ce soit au sein des services périscolaires, de l'accueil de loisirs, des accueils pour les adolescents ou lors des séjours et camps organisés chaque année.

Les services périscolaires, en partenariat avec les écoles, offrent un accompagnement quotidien aux enfants, favorisant leur bien-être et leur épanouissement en dehors des heures de classe. L'accueil de loisirs, avec ses programmes adaptés et variés, permet aux enfants de 3 à 11 ans de s'ouvrir à de nouvelles expériences, tout en s'amusant. Parallèlement, l'Espace 10-14 et l'Espace Jeunes offrent un cadre sécurisé pour les adolescents, favorisant le lien social et la créativité à travers des ateliers, des sorties et des projets collectifs.

L'engagement des équipes d'animation et de restauration municipales est essentiel pour garantir la qualité des services. Formées et investies, elles assurent un encadrement rigoureux, bienveillant et respectueux des besoins des enfants et jeunes. De même, la qualité de la restauration scolaire est un autre axe majeur avec des repas équilibrés et adaptés aux besoins nutritionnels des élèves, et depuis septembre 2024, la mise en place du repas à 1 € pour les quotients familiaux les plus bas.

Pour informer les familles sur les activités et services proposés, la commune édite le magazine « Le P'tit Rivéen », une publication dédiée à l'enfance et à la jeunesse, pour partager la vie des structures et les événements à venir.

PRINTEMPS 2025 – ÉDITION 4

Retrouvez l'info en continu
#rivesduloirenanjou

Le p'tit Rivéen

MAGAZINE DES SERVICES PÉRISCOLAIRES, DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

Election du nouveau conseil municipal des enfants

2. ETAT DES LIEUX

2.1. La Convention Territoriale Globale 2024-2027

Convention Territoriale Globale
Briollay, Rives-du-Loir-en-Anjou, Verrières en Anjou

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2024–2027, les communes de Briollay, Rives-du-Loir-en-Anjou et Verrières-en-Anjou, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, ont affirmé une volonté commune de structurer une politique ambitieuse et cohérente en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Ce document s'appuie sur un diagnostic partagé mettant en évidence des besoins croissants en matière de qualité d'accueil, de prise en charge adaptée, d'accompagnement éducatif, mais aussi d'inclusion et d'autonomisation des jeunes.

S'agissant de l'enfance, les collectivités souhaitent garantir un accueil de qualité tout en répondant à l'augmentation progressive des demandes. Cela suppose une meilleure connaissance de l'offre existante à travers un diagnostic partagé des structures (accueils de loisirs, périscolaire, restauration...), la consultation des familles pour adapter les services à leurs attentes, ainsi que l'amélioration des locaux d'accueil. L'enjeu est également de renforcer l'articulation entre les acteurs éducatifs, les collectivités et les services de l'État (PMI, SDJES), afin de sécuriser les parcours des enfants et soutenir les professionnels de l'animation.

En matière de jeunesse, la CTG porte une attention particulière aux adolescents et jeunes adultes souvent en retrait des dispositifs existants. L'objectif est d'élargir les offres d'activités à destination de ces publics, en développant des actions « hors les murs », en investissant les lieux de vie des jeunes (équipements sportifs, arrêts de transport, espaces publics), et en favorisant leur appropriation des espaces d'accueil. Une réflexion spécifique est menée pour répondre aux besoins en mobilité, aux attentes de communication (supports numériques, réseaux sociaux), et à l'accompagnement vers la vie adulte (emploi, permis, orientation).

Le document vise également à renforcer le lien entre les familles et les professionnels de l'animation, en développant des temps festifs, en favorisant la présence d'animateurs référents et en consolidant le vivier de remplaçants pour pallier les absences. L'attractivité des métiers de l'animation est un axe fort du plan d'actions, avec le déploiement de parcours de formation simplifiés, la valorisation des projets menés et la mise en réseau des acteurs à l'échelle des trois communes. Des partenariats sont envisagés avec la Mission Locale pour faciliter l'accès des jeunes aux métiers du secteur.

Cette politique enfance-jeunesse s'inscrit dans une logique de co-construction locale, de continuité éducative et d'équité d'accès à des services adaptés. Elle illustre la volonté des partenaires de garantir un cadre éducatif stable, inclusif et porteur de sens pour les jeunes générations, en les plaçant au cœur des dynamiques territoriales.

2.2. Ecoles et accueils périscolaires

2.2.1. Site de Villevêque

Le Centre de Loisirs et d'Accueil « Les Castors du Loir » (CLA) est situé au 5, chemin de l'Enclose à Villevêque. Il regroupe le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Sur 282 élèves scolarisés à l'école publique « les Goganes » ou à l'école privée du « Sacré Cœur », le périscolaire accueille de 70 à 105 enfants le matin et le soir et sert environ 250 repas chaque midi.

Le service périscolaire identifié par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est doté d'un numéro d'agrément annuel.

Commune déléguée de Villevêque – Ecole les Goganes/Ecole du Sacré Cœur/CLA					
7h30	9h	12h	13h45	16h45	18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
MERCREDI					
JEUDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire

2.2.2. Site de Soucelles

L'accueil périscolaire est situé Route de Montreuil-sur-Loir à Soucelles. Il regroupe le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Sur 257 élèves scolarisés à l'école publique Emile Joulain ou à l'école privée Julie Bodinier, le périscolaire accueille environ 25 enfants le matin et 60 le soir et sert près de 230 repas chaque midi. Les enfants de l'école Julie Bodinier ne fréquentent l'accueil périscolaire que le midi.

Le service périscolaire identifié par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) est doté d'un numéro d'agrément annuel.

Commune déléguée de Soucelles – Ecole Emile Joulain/Ecole Julie Bodinier/Accueil périscolaire					
7h30	8h20	11h30	13h15	16h15	18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
MARDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
MERCREDI	Accueil de loisirs MarmOloir				
JEUDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire
VENDREDI	Accueil périscolaire	Classe	Pause méridienne	Classe	Accueil périscolaire

2.2.3. Activités extra-scolaires (service Enfance-Jeunesse)

La politique enfance/jeunesse du territoire met en place des cadres de fonctionnement visant le bien être, l'épanouissement et le développement des enfants et des jeunes.

Conseil Municipal des Enfants de Rives-du-Loir-en-Anjou
Le Conseil Municipal des Enfants a pour objectif de développer et promouvoir le développement des droits et devoirs des enfants. Les enfants (33) du territoire représentant les 4 écoles (classes de CM1 et CM2) sont élus par leurs camarades pour 18 mois. Lors de leur mandat ils proposent et travaillent à des projets à destination des enfants et des familles de la commune.

Espace 10-14
L'espace 10-14 ans est un lieu où les enfants/jeunes peuvent se retrouver entre amis ou seuls pour participer à une multitude d'activités. Il est situé rue des écoles, sur le site du groupe scolaire Les Goganes à Villevêque.

Il est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 17h30 sur les périodes scolaires et du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 pendant les vacances scolaires.

Espace Jeunes
Pour accéder à l'Espace Jeunes, il faut avoir entre 13 ans et 18 ans. Dans ce lieu les jeunes de la commune se retrouvent pour échanger et partager des moments conviviaux.

L'espace est situé derrière la salle Hervé Bazin à Soucelles, il constitue un point de départ pour de nombreux projet : sorties, sports, ateliers manuels, projets...

Il est ouvert tous les mercredis de 18h à 20h, les jeudis de 15h30 à 18h et les vendredis de 18h à 22h en période scolaire. Pendant les vacances scolaires, l'espace est ouvert tous les mardis et jeudis de 18h à 23h.

Accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires)
L'accueil de loisirs MarmOloir est géré par la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou depuis le 1er septembre 2021 après la reprise des activités de l'association Loir Jeunesse.

Le service est ouvert aux enfants scolarisés jusqu'au niveau scolaire de CM2 les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Il est situé dans les locaux de l'Accueil périscolaire de Soucelles, route de Montreuil-sur-Loir.

L'essentiel des enfants accueillis habitent la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou mais la structure reçoit aussi des enfants des communes alentours.

2.2.4. Effectifs scolaires et fréquentation des structures

Détail des effectifs des établissements scolaires :

		Villevêque					Soucelles				
		2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
Ecoles publiques	Maternelles	56	62	51	59	66	68	58	57	59	64
	Elémentaires	129	108	106	111	100	136	140	129	112	105
	Total écoles publiques	185	170	157	170	166	204	198	186	171	169
Ecoles privées	Maternelles	35	31	29	41	40	35	36	34	31	30
	Elémentaires	82	95	90	79	76	60	67	59	59	58
	Total écoles privées	117	126	119	120	116	95	103	94	90	88
TOTAL	**Total maternelles**	**91**	**93**	**80**	**100**	**106**	**103**	**94**	**91**	**90**	**94**
	Total élémentaires	**211**	**203**	**196**	**190**	**176**	**196**	**207**	**188**	**171**	**163**
	TOTAL	**302**	**296**	**276**	**290**	**282**	**299**	**301**	**279**	**261**	**257**

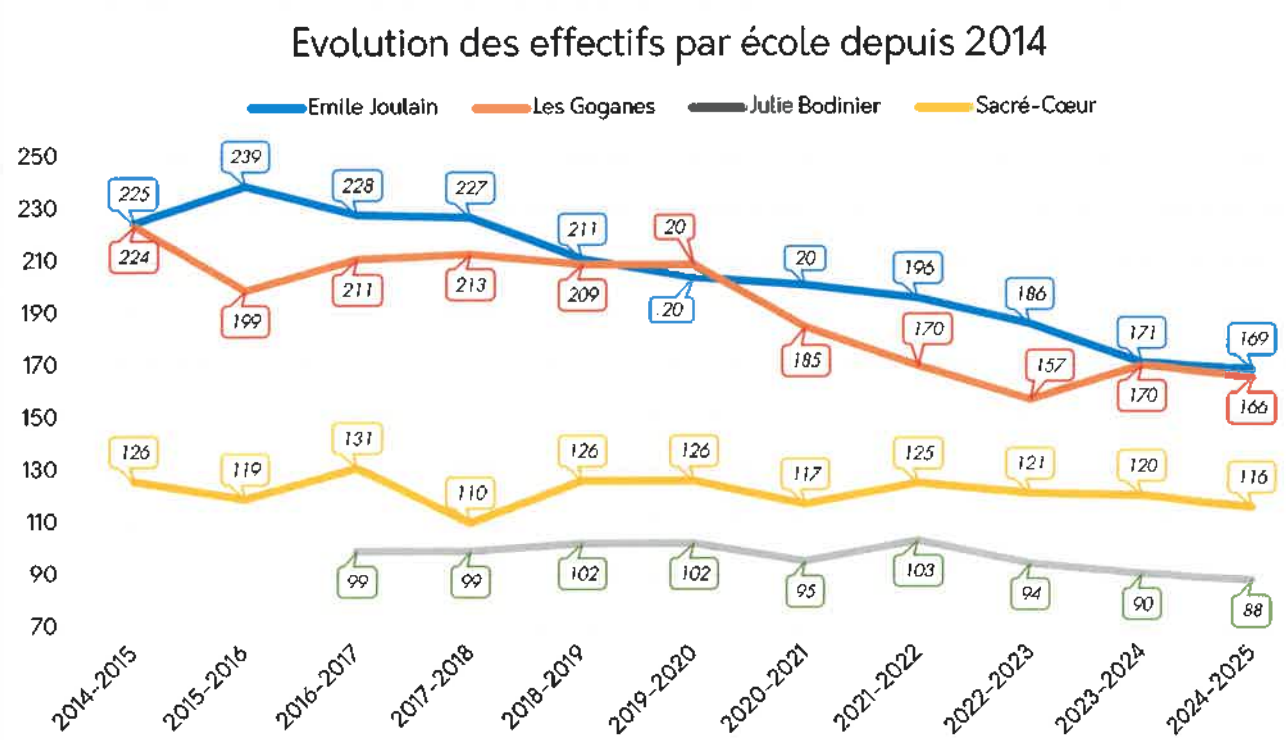

Fréquentation habituelle des accueils périscolaires :

	ACCUEIL SOUCELLES					ACCUEIL VILLEVEQUE				
	2021	2022	2023	2024		2021	2022	2023	2024	
				Total	Moyenne enfants/jour				Total	Moyenne enfants/jour
Matin	2 222	2 749	2 853	3 303	24	6 082	12 665	10 987	14 490	104
Midi	30 742	33 376	32 918	34 010	245	34 940	33 920	35 945	34 966	252
Soir	9 395	9 765	9 135	8 585	62	7 885	8 637	9 263	9 530	69

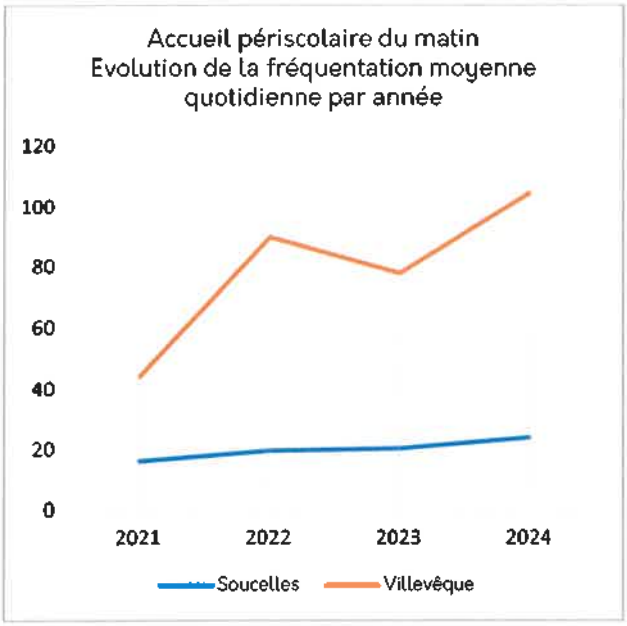

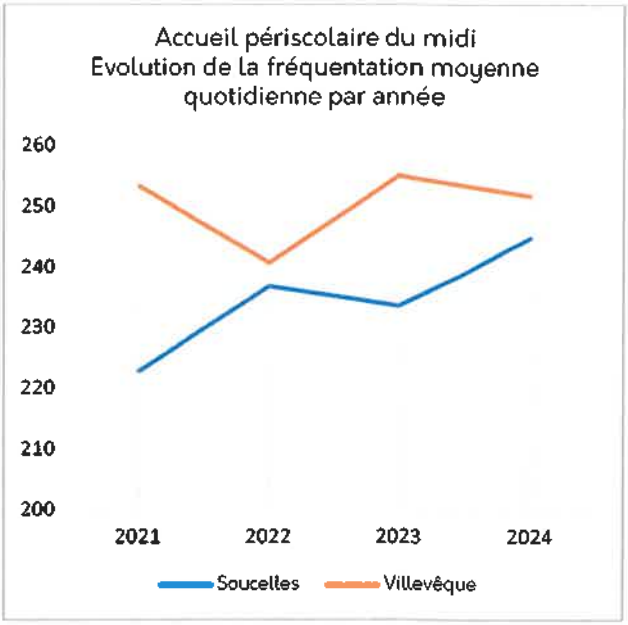

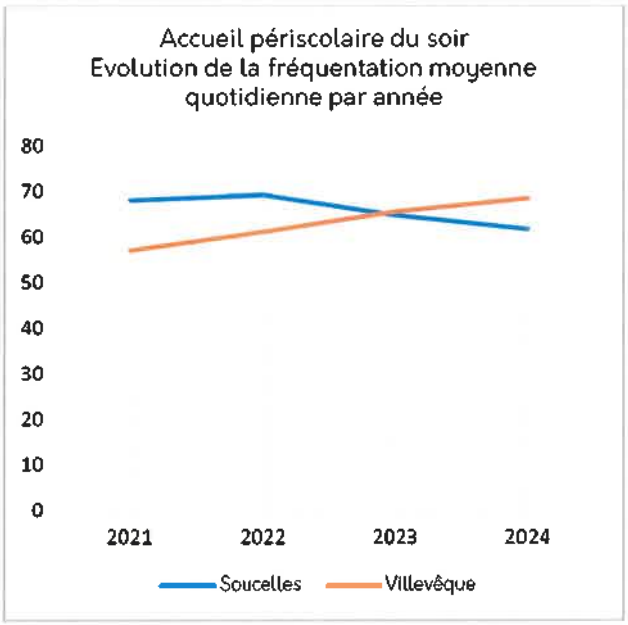

La fréquentation de l'accueil de loisirs MarmOloir :

	2021		2022		2023		2024	
	Effectifs totaux	Effectifs / jour	Effectifs totaux	Effectifs / jour	Effectifs totaux	Effectifs / jour	Effectifs totaux	Effectifs / jour
Mercredis	1 302	100,15	3 002	83,38	3 369	93,60	3 214	91,83
Vacances d'hiver	-	-	633	63,30	575	57,50	582	58,2
Vacances de printemps	-	-	479	53,20	584	64,90	517	57,45
Vacances d'été	-	-	1 821	70,04	1 829	65,30	2 097	72,31
Vacances de la Toussaint	627	69,67	627	69,67	661	73,40	698	77,56
Vacances de Noël	306	61,20	306	61,20	188	47	186	46,50

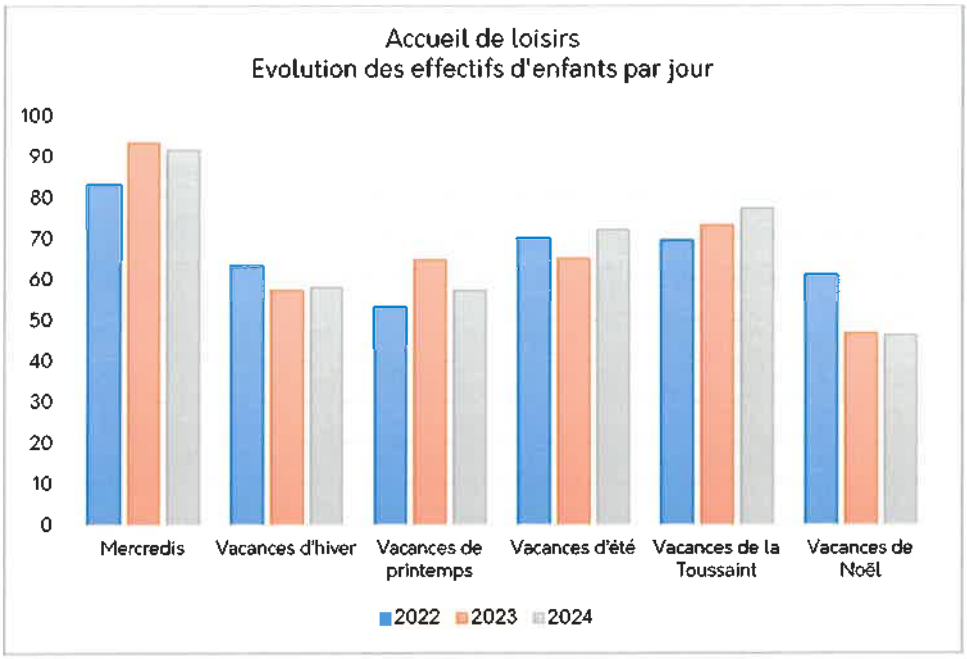

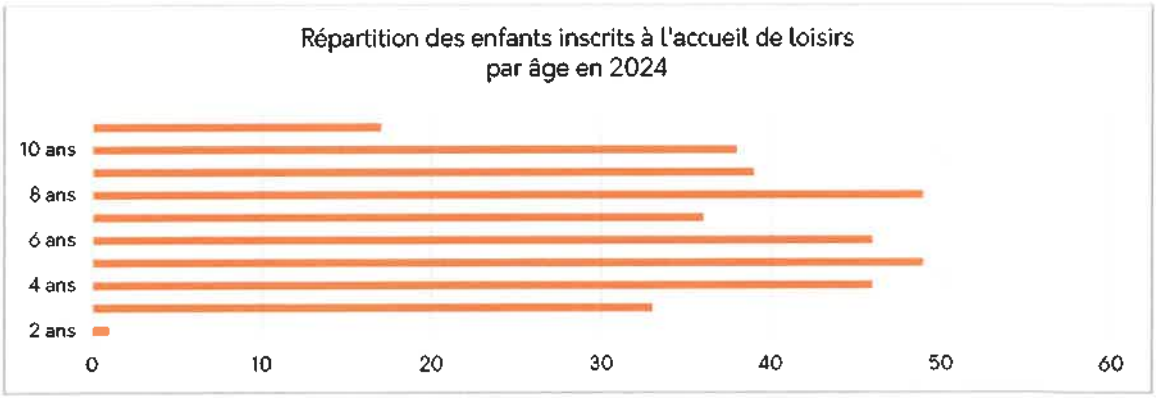

Effectifs adhérents à l'Espace 10/14 et l'Espace Jeunes :

	Espace 10/14 ans	Espace Jeunes	Total
Adhésions 2024-2025	72	20	92

2.3. Partenaires et associations

Les structures travaillent avec de nombreux partenaires au quotidien :

- Associations culturelles, sportives et artistiques communales et intercommunales
- Partenaires institutionnels (DSDEN, CAF, MSA, PMI, Conseil départemental, ALM)
- Autres partenaires : Terre des sciences, Terre et cueillette, Maison intergénération
- Prestataires de service : Papillote et Compagnie, transports scolaires.

2.4. Atouts du territoire

2.4.1. Transport scolaire

Un transport scolaire matin et soir est proposé par la collectivité en partenariat avec Angers Loire Métropole et IRIGO. Ce moyen de transport est un atout permettant de faciliter le déplacement des enfants habitant en campagne. Toutefois, le bus étant le même pour les 4 écoles du territoire, cela exige des établissements scolaires d'établir leurs horaires en fonction de ceux du transport.

L'évolution démographique du territoire et la proximité des lotissements les plus récents avec les écoles a cependant fait diminuer progressivement la fréquentation de ce service qui n'est plus utilisé que par quelques enfants sur la commune déléguée de Villevêque. En revanche, à Soucelles, le car scolaire fait le plein depuis plusieurs années.

Sur Soucelles, les horaires sont les suivants : 07h30 - 08h10 / 16h15 - 17h00
Sur Villevêque, les horaires sont les suivants : 08h10 - 08h45 / 17h00 - 17h45

En parallèle, un transport à pied, géré directement par la commune, est mis en place pour la restauration.

Sur le site de Soucelles il est à destination des enfants de l'école Julie Bodinier pour se rendre au restaurant scolaire et retourner à l'école (2 x 400m). Sur le site de Villevêque, il est à destination des enfants du Sacré-Cœur pour se rendre au restaurant scolaire et retourner à l'école (2 x 200m). Les enfants réalisent le trajet à pied toute l'année encadrés par des agents communaux.

2.4.2. Infrastructures sportives et culturelles

En 1972 les communes de Soucelles et Villevêque avaient créé le SIVM de la Basse Vallée du Loir afin de permettre la réalisation d'équipements communs culturels, sportifs et de loisirs. Depuis 2019, la commune nouvelle a repris les missions du SIVM. Les équipements sont mis à disposition des communes mais aussi des écoles et des associations communales.

Il convient de noter que leur localisation ne permet qu'une utilisation partielle pour les temps d'activités périscolaires même si la collectivité finance des transports en car plusieurs fois par semaine pour que chaque école puisse en disposer.

Exemples : le complexe sportif des Vignes d'Oule à Villevêque, le dojo et la salle Hervé Bazin à Soucelles, les stades de football, les terrains de tennis, le skate-park, la plage sur le Loir...

En 2024, est lancé le projet d'ampleur sur le site des Vignes d'Oule avec la construction d'une nouvelle salle (livrée fin 2026 - début 2027) et la rénovation de l'ancienne.

Par ailleurs, la commune dispose de divers équipements à vocation culturelle comme une bibliothèque municipale disposant d'un fonds documentaire de 16 000 ouvrages dont 10 000 destinés aux enfants ou à la jeunesse, un moulin sur le Loir, plusieurs espaces d'exposition. Ces lieux sont mis à profit pour proposer des ateliers aux enfants et des évènements culturels (Nov'Art).

2.4.3. Patrimoine naturel

Rives-du-Loir-en-Anjou bénéficie d'un cadre naturel exceptionnel au cœur des Basses Vallées Angevines, classées Natura 2000 pour la richesse de leur biodiversité. Ce paysage de prairies inondables, bocages et zones humides accueille de nombreuses espèces protégées, notamment d'oiseaux migrateurs.

Pour les enfants, ces milieux sont un terrain idéal de découverte : sentiers balisés, observatoires, animations pédagogiques et sorties nature leur permettent d'explorer l'écosystème local tout en développant une sensibilité environnementale. Ce patrimoine vivant constitue un véritable levier d'éducation à la nature et au développement durable.

2.4.4. Associations

Les différentes associations proposent aux enfants des activités se déroulant le soir en semaine après la classe, le mercredi et le week-end. Les créneaux et les lieux varient en fonction des activités proposées.

Les associations concernées sont les suivantes :

- AMUSIL (école de musique)
- APE Ecole Emile Joulain
- APEEP Ecole Les Goganes
- APEL Ecole Julie Bodinier
- APEL Ecole du Sacré-Cœur
- ASCVS Tennis de Table
- Chorale Crescendo
- Equinatur
- Football Club Villevêque Soucelles
- GVS Fitness
- Judo Ju-Jitsu du Loir
- Les Fous du volant - badminton
- Loir Basket Club
- OSE – Atelier d'expression artistique
- Tennis Club Villevêque Soucelles
- Villevêque Danse

Cette grande diversité permet aux enfants de pratiquer les activités qui les intéressent. La pratique est encadrée par des professionnels, des éducateurs sportifs ou des bénévoles.

En parallèle, la commune propose également des ateliers d'arts plastiques pour les enfants et les jeunes. Les cours sont dispensés par une artiste.

2.4.5. Maison intergénération

Depuis 2004, la commune déléguée de Villevêque héberge un lieu unique où se côtoient la résidence pour personnes âgées « Les couleurs du temps », la maison de l'enfance « Le Nid du Loir » et des salariés handicapés de l'ESAT. Géré par VYV3 Pays de la Loire, ce site a pour ambition, comme son nom l'indique, de mêler harmonieusement les âges. Le « Nid du Loir » comprend un multi-accueil, un Relai Petite Enfance et un Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Les enfants du périscolaire de Villevêque se rendent régulièrement à la maison intergénération pour rencontrer les résidents de l'EPHAD et faire des activités avec eux.

Le RPE propose chaque semaine un rassemblement des enfants de moins de trois ans et de leurs assistantes maternelles dans les locaux du périscolaires de Soucelles. Cela leur permet de connaître les locaux avant même d'être scolarisés.

2.5. Bilan du PEDT 2022-2024

Le Projet Éducatif De Territoire 2022-2024 s'inscrit dans une dynamique favorisant le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion de l'enfant au sein de son environnement quotidien. Porté par une volonté de continuité éducative, il a permis la mise en œuvre de nombreuses actions concrètes, tout en mettant en lumière des axes d'amélioration encore à consolider.

Les orientations pédagogiques ont favorisé la diversité des activités proposées, le retour à une dynamique de groupe après la crise sanitaire et la mise en place de temps calmes, de jeux collectifs et d'outils mutualisés, bien que certaines actions comme la généralisation des fiches d'activités ou la mutualisation des malles pédagogiques restent inachevées dans certains sites.

Par ailleurs, si les thématiques citoyennes sont régulièrement intégrées dans les activités, l'absence d'un parcours global structurant sur la citoyenneté appelle à une réflexion approfondie.

Des avancées notables ont été observées en matière d'accès à la mixité, de soutien aux familles à bas revenus et de lutte contre la fracture numérique, avec des tarifs adaptés, une cantine à 1 €, et la modernisation du parc informatique des écoles. L'inclusion, quant à elle, reste un défi, notamment pour l'accueil des enfants en situation de handicap non diagnostiqué, qui nécessite une formation spécifique des équipes et des moyens adaptés.

Les échanges intergénérationnels ont été positivement développés, avec des interactions enrichissantes entre enfants et adultes et des partenariats locaux, notamment avec VYV3 Pays de la Loire.

L'alimentation a également fait l'objet d'une attention particulière, avec l'application des prescriptions de la loi EGALIM, la réintroduction des repas à thème, et une participation active

des enfants au tri et au compostage. Toutefois, des actions comme le développement du compostage à Soucelles, l'autonomie des plus jeunes lors des repas à Villevêque et l'étude de l'environnement acoustique restent à concrétiser.

Les services ont renforcé leurs liens via des rencontres régulières, des formations, l'harmonisation des règlements et une participation commune à des événements fédérateurs comme le Festival du Jeu. Cependant, les échanges avec les écoles demeurent limités et informels, et une coordination effective des projets pédagogiques fait encore défaut.

En matière de ressources humaines, le taux d'encadrement est respecté, les formations BAFA et BAFD sont soutenues financièrement par la collectivité, et des réunions d'équipes régulières sont organisées, mais les animateurs doivent encore être accompagnés pour tirer pleinement parti des outils pédagogiques à leur disposition.

L'aménagement des locaux a progressé, avec la mise en place de nouveaux espaces de stockage et le déménagement de l'Espace 10-14, bien que certains équipements manquent encore, notamment une structure de jeux sur la cour périscolaire et un lieu adapté pour l'étude surveillée à Villevêque.

Le PEDT a également favorisé une ouverture sur le territoire, en s'appuyant sur les ressources locales (Basses vallées angevines, patrimoine historique et forestier), et en encourageant les activités hors les murs en lien avec les associations locales. L'accueil de loisirs y est fortement impliqué, mais les services périscolaires doivent encore amplifier leurs actions pour valoriser la découverte du territoire auprès des enfants.

Les échanges intercommunaux et les projets avec les communes limitrophes sont amorcés, notamment dans le cadre de la CTG, mais nécessitent une structuration plus aboutie pour créer de véritables synergies. Enfin, l'implication des familles progresse grâce à la création de projets spécifiques, la valorisation des actions menées et le développement de nouveaux supports de communication comme le P'tit Rivéen et la newsletter. Ces outils devront être pérennisés et enrichis par une participation plus active des enfants aux contenus proposés.

Dans l'ensemble, ce PEDT 2022-2024 témoigne d'une mobilisation significative des acteurs éducatifs locaux et d'un engagement fort en faveur de la réussite de chaque enfant. Un bilan détaillé, par action, est proposé en annexe au présent document.

3. ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES ET OBJECTIFS

3.1. Orientations retenues

Accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leur parcours et forger leur citoyenneté

- Favoriser le bien-être et le développement des enfants
- Former des citoyens responsables et engagés
- Favoriser l'ouverture aux autres et le respect mutuel
- Ecourager le lien social et l'échange intergénérationnel
- Initier les enfants à une alimentation diversifiée et durable

Assurer un environnement favorable à la réussite éducative et à l'épanouissement des enfants

- Favoriser la continuité éducative et le travail partenarial
- Professionnaliser et accompagner les équipes
- Faire évoluer les infrastructures
- Adapter l'offre de service

Créer les conditions du bien-vivre sur le territoire de Rives-du-Loir-en-Anjou

- Favoriser la découverte du territoire et son approriation par les enfants
- Stimuler la créativité et l'ouverture culturelle
- Renforcer l'implication des familles

Le détail du plan d'actions découlant de ces orientations et objectifs est présenté en annexe.

3.2. Le Plan Mercredi

Le Plan Mercredi est un dispositif national lancé par l'État en 2018, visant à structurer une offre éducative de qualité le mercredi en complément du temps scolaire. Destiné aux communes et intercommunalités, il favorise la continuité éducative dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire et promeut des activités riches, variées et accessibles à tous les enfants. Ce plan encourage la coopération entre collectivités, associations, établissements scolaires et services de l'État, dans le respect des rythmes de l'enfant.

Dans le cadre de ce dispositif, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un PEDT doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs.

Le Projet Educatif de Territoire ici décliné tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet, lequel veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le PEDT.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant,
- L'accueil et l'inclusion de tous les publics,
- La mise en valeur de la richesse du territoire et le développement de partenariats avec les acteurs externes (professionnels et associatifs),
- Le développement d'activités éducatives de qualité fondées sur le loisir et la découverte.

Une évaluation spécifique du Plan Mercredi et de ses priorités sera menée en fin de PEDT.

3.3. Moyens humains

L'organisation des moyens humains mise en place est la suivante :

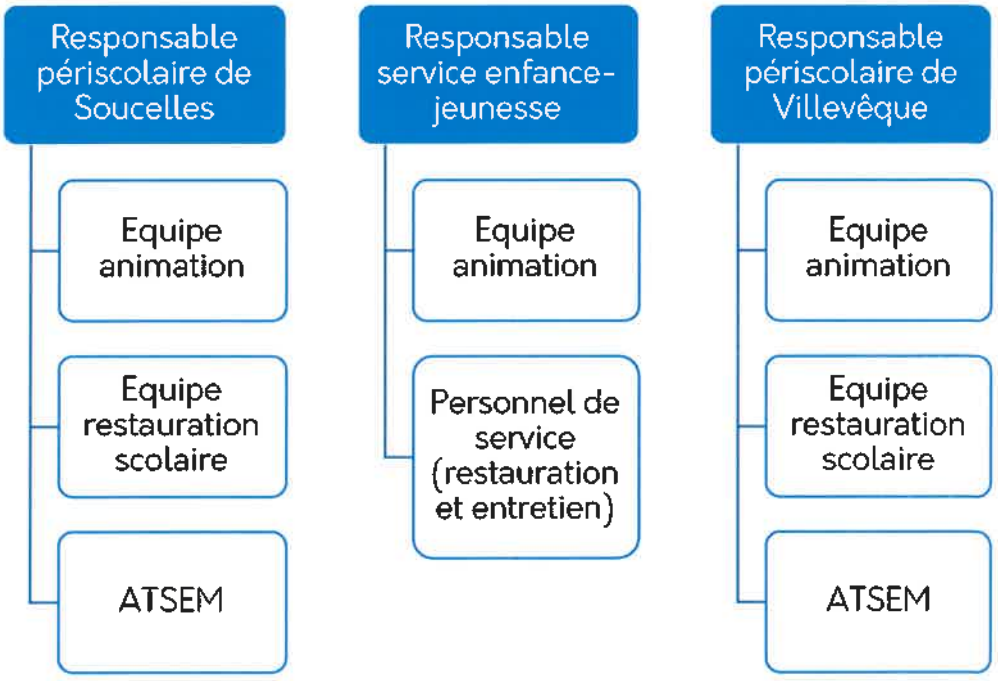

L'ensemble du personnel affecté aux services scolaire, périscolaire et extrascolaire sera mis à disposition.

3.4. Moyens matériels

La Commune met à disposition un ensemble de bâtiments utilisés pour le périscolaire, l'extrascolaire, la culture et l'environnement. Il s'agit notamment de la bibliothèque municipale, des classes et des bibliothèques scolaires, de l'atelier d'art, du Moulin, des équipements sportifs.

Pour permettre aux animateurs de proposer des animations de qualité, les accueils périscolaire et extrascolaire possèdent un budget dédié spécifiquement aux activités. Il varie chaque année en fonction des besoins et des projets.

3.5. La sécurité

Les agents des équipes sont formés à l'accueil des enfants et disposent d'un ou des diplômes suivants :

- BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur)
- CAP petite enfance (Certificat d'Aptitude Professionnel)
- BAFD (Brevet d'aptitudes aux fonctions de Directeur)
- BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) « Loisirs tous publics »
- DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité « Animation socio-éducative ou culturelle, mention « Développement de projets, territoires et réseaux »

La sécurité des enfants, le transfert de responsabilité entre enseignants et animateurs, puis animateurs et parents, sont les objectifs prioritaires affectés aux services d'animation.

Les déplacements des groupes dans les différents lieux et locaux de la commune se font selon les règles de sécurité, tant en termes d'encadrement des enfants jusqu'au lieu d'activité qu'en termes d'équipements de sécurité.

4. LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

4.1. L'Accueil périscolaire de Villevêque – « Les Castors du Loir »

7h30 à 8h45	Accueil échelonné avec système de pointage à l'arrivée
8h à 8h35	Proposition d'activités encadrées par des animateurs + jeux libres et jeux extérieurs
8h35 à 8h45	Les enfants rangent et se préparent pour aller à l'école
8h45	Départ pour les deux écoles

12h00	Prise en charge à l'école des enfants du Sacré-Cœur et des enfants des Goganes
12h10	Arrivée des enfants du Sacré-Cœur et des enfants des Goganes au CLA
12h15 à 13h40	Repas échelonné de 12h15 à 13h40 dans le cadre d'un self pour les enfants de plus de 6 ans. Les enfants ont accès aux activités de leurs choix de façon libre, ces activités sont encadrées par des animateurs. Les enfants peuvent également jouer en autonomie ou ne rien faire. Les enfants de moins de 6 ans sont encadrés par des ATSEM et des animateurs. Pour les enfants de maternelle : repas pris de 12h10 à 13h15 puis retour à l'école pour la sieste ou pour des jeux sur la cour pour les grandes sections.
13h15	Départ des enfants de plus de 6 ans du Sacré-Cœur
13h40	Départ pour les enfants de plus de 6 ans des Goganes

16h45/17h50	Prise en charge des enfants du Sacré Cœur et des enfants des Goganes après l'école
17h/17h15	Goûter collectif
17h15/17h45	Proposition d'activités encadrées par des animateurs, jeux extérieurs et possibilité d'utiliser les coins jeux et le coin lecture jusqu'à 18h30
18h30	Fermeture de l'accueil périscolaire

Le programme d'activités mis en place respecte le rythme de l'enfant. Il n'est pas source de fatigue pour l'ensemble des enfants.

Le programme des activités est établi en lien avec le projet d'école et le Projet Educatif de Territoire. Il est établi en déclinaison de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour l'accès des familles à ce service.

Les activités s'insèrent dans un programme dont l'évolution et la pédagogie sont évaluables. Le niveau des activités est en correspondance avec les âges des enfants.

Les enfants de plus de 6 ans peuvent participer à des temps d'animation, le matin, midi et soir sur les temps périscolaires. Les projets d'activités sont mis en œuvre avec les moyens et l'expérience dont dispose la commune, les lieux et équipements (bibliothèque, atelier culturel, basses vallées, moulin ...), les évènements (expositions, résidence d'artistes, ...).

Les enfants peuvent également profiter de la salle lecture pour se poser et lire, jouer à des jeux de société et faire du coloriage, utiliser le coin dinette ou bien jouer sur la cour.

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme (fatigue, temps entre les temps de classe).

Les déplacements des groupes dans les différents lieux et locaux de la commune se font selon les règles de sécurité, tant en termes d'encadrement des enfants jusqu'au lieu d'activité qu'en termes d'équipements de sécurité.

Les enfants de moins de 6 ans peuvent participer à des temps d'animation, le matin et soir sur les temps périscolaires. Ils ne sont pas concernés par les temps d'animation sur le temps du midi.

Les projets d'activités sont mis en œuvre avec les moyens et l'expérience dont dispose la commune, les lieux et équipements bibliothèque, atelier culturel, basses vallées, moulin ...), les évènements (expositions, résidence d'artistes, ...).

Les activités sont adaptées à l'âge des enfants et à leur rythme (fatigue, temps entre les temps de classe).

Les enfants peuvent également profiter de la salle lecture pour se poser et lire, jouer à des jeux de société et faire du coloriage, utiliser le coin dinette ou bien jouer sur la cour.

4.2. L'accueil périscolaire de Soucelles

7h30 à 8h20	Les parents déposent leurs enfants à partir de 7h30 dans les locaux de l'accueil périscolaire. Les enfants sont pointés informatiquement par une animatrice puis ils peuvent commencer une activité. Les effectifs présents chaque jour, permettent aux animatrices de regrouper maternelles et élémentaires dans une même salle, sachant que le mobilier est adapté à toutes les tranches d'âge accueillies. Les enfants sont encadrés par 2 animatrices, temps sur lequel les enfants peuvent : o Participer à une activité créative o Se poser dans le coin bibliothèque o Jouer dans les différents coins (dinette, voitures, construction) o Interagir autour de jeux de société o S'installer avec un dessin ou un coloriage
8h20	Les enfants de maternelle sont déposés dans leur classe respective par une animatrice pendant que la collègue emmène les enfants d'élémentaire sur la cour de l'école. L'équipe enseignante prend alors le relais.

11h30-13h15	A la restauration, les enfants de maternelle sont servis à table sur 2 services : 11h40-12h20 : Les PS et MS de l'école Emile Joulain. Les enfants sont emmenés à table par leur ATSEM. Pendant ce temps, les GS jouent sur la cour ou participent à des activités en salle, encadrés par des animatrices. 12h20-13h05 : les GS de l'école Emile Joulain et enfants de maternelle de l'école Julie Bodinier déjeunent. Pendant ce temps les PS de l'école Emile Joulain sont couchés par leur ATSEM et les MS sont encadrés par des animatrices pour les activités. En élémentaire, les enfants vont manger au self quand ils le souhaitent avec un horaire maximal de 12h45. En parallèle du repas, ils peuvent participer à différentes activités encadrées par des animatrices, temps sur lequel les enfants peuvent : o Se poser dans la salle pour participer aux activités créatives proposées, s'installer dans les différents coins (dinette, voitures, construction, bibliothèque), se poser avec un dessin ou un coloriage, ou enfin interagir autour de jeux de société o Participer aux activités sportives o S'inscrire aux différents clubs (un club différent chaque midi : multimédia, expériences, danse et peinture). En parallèle, les enfants de maternelle sont surveillés par des animatrices. Les activités proposées sont beaucoup plus succinctes.

16h15/18h30	En maternelle, chaque animatrice récupère les enfants de la classe dont elle est référente. Les enfants vont se laver les mains, récupèrent leur cartable pour se diriger vers les locaux périscolaires. Ils s'installent ensuite pour prendre leur goûter. Une fois terminé, ils peuvent participer aux activités mentionnées précédemment. Les parents doivent venir chercher leurs enfants avant 18h30. En élémentaire, les enfants sont récupérés par les animatrices sur la cour de l'école. Les enseignantes sont responsables de la sortie avec les parents, pendant que les animatrices pointent les enfants restant à l'accueil périscolaire. A 16h25, les enfants vont se laver les mains puis prennent la direction des locaux périscolaires, pour y goûter puis faire leurs devoirs ou bien participer aux activités proposées. Les parents doivent venir chercher leurs enfants avant 18h30. Les enfants sont encadrés par des animatrices en maternelle et en élémentaire, temps sur lequel les enfants peuvent : o Participer à une activité créative ou sportive o Se poser dans le coin bibliothèque o Jouer dans les différents coins (dinette, voitures, construction) o Interagir autour de jeux de société o S'installer avec un dessin ou un coloriage Le choix et la durée des activités/interventions proposées sont adaptés en fonction de l'âge des enfants. Il est également accepté qu'à certains moments, l'enfant puisse ne rien faire, fasse seul ou différemment, en dehors de toute offre structurée, tout en restant sous la surveillance d'un animateur. A chaque fin de projet, l'animateur réalise un bilan avec le groupe d'enfants ce qui lui permet, d'adapter, de modifier ou d'améliorer son projet. Conformément aux taux d'encadrement autorisés, chaque animateur encadre 14 enfants en maternelles ou 18 enfants en élémentaires.

Le programme d'activités mis en place respecte le rythme de l'enfant. Il n'est pas source de fatigue pour l'ensemble des enfants.

Le programme des activités est établi en lien avec le projet d'école et le Projet Educatif de Territoire. Il est établi en déclinaison de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales notamment pour l'accès des familles à ce service.

Les activités s'insèrent dans un programme dont l'évolution et la pédagogie sont évaluables. Le niveau des activités est en correspondance avec les âges des enfants.

4.3. L'accueil de loisirs MarmOloir

L'accueil de loisirs MamOloir accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

La structure reçoit des enfants âgés de 2 à 12 ans (enfants scolarisés obligatoirement), des deux communes en priorité. Il est situé sur la commune de Soucelles dans les locaux de l'accueil périscolaire, mis à disposition par la mairie.

Il est ouvert de 9h à 17h avec une possibilité de temps péricentre de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30. L'accueil de loisirs profite de tous les équipements périurbains mis à sa disposition (la plage, la bibliothèque, les commerçants, la maison inter génération, le château, les Basses vallées angevines...).

Sur chaque période (petites vacances, période estivale et mini camps) un thème est choisi en

équipe, pour ensuite élaborer un projet d'animation. Pour ce faire les équipes d'animation diversifient les plannings d'animations en proposant des activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, mais aussi des activités de découverte de l'environnement et écocitoyennes.

Interviennent également des partenaires et/ou intervenants (rémunérés ou bénévoles) des associations culturelles, sportives, des structures privées ou publiques (entreprises culturelles, musées, parc, bibliothèque) ou encore des agents de la commune (jardiniers, bibliothécaire...).

En cas d'accueil d'enfants en situation d'handicap ou sous traitement médical, un protocole d'accueil est mis en place afin de favoriser l'intégration des enfants mais également pour que l'équipe d'animation soit partie prenante de ce projet. La qualité des relations entre l'équipe, les familles et les enfants doit être instaurée pour créer un lien de confiance c'est pourquoi le service est associé avec le médecin référent pour pouvoir mettre en place un protocole ou un plan d'aide individualisé qui précise les conditions d'accueil de l'enfant :

- Rencontre préalable entre les parents de l'enfants,
- Prise de connaissance du protocole d'accueil et/ou du projet d'accueil individualisé en présence des parents, du directeur et de l'équipe d'animation,
- Respect des précautions nécessaires à la vie quotidienne et du suivi du traitement médical (nature des médicaments, soins infirmiers et/ou d'hygiène préconisés par le protocole d'accueil),
- Echange et bilan avec les familles (transmission sur la journée).

L'accueil de loisirs des mercredis est déclaré en accueil collectif de mineurs sans hébergement « accueil de loisirs périscolaire » auprès des services de l'Etat. La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou inscrit cet accueil dans le cadre du plan mercredi et s'engage à en respecter les priorités.

Pendant les vacances, le fonctionnement se déroule différemment puisqu'il n'y a pas d'activités sportives organisées par les clubs sportifs et l'accueil de loisirs est déclaré en accueil collectif de mineurs sans hébergement. L'objectif premier est de renforcer la protection et la sécurité des mineurs en organisant un lieu de détente et de découverte tout en favorisant l'apprentissage de l'autonomie.

4.4. L'Espace 10-14

L'espace 10-14 ans est un accueil collectif de mineurs ouvert les mercredis et les vacances du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 (les horaires de pendant les vacances peuvent varier selon les activités proposées). Il accueille en priorité les enfants de Rives-du-Loir-en-Anjou. Il est situé rue des écoles sur le site du groupe scolaire Les Goganes à Villevêque.

L'espace est ouvert aux enfants/jeunes de 10 ans (révolus) à 14 ans. Les jeunes viennent à la demi-journée complète et ne peuvent y déroger qu'avec une autorisation préalable signée des parents.

Le montant de la cotisation annuelle est de 16 euros pour une période d'un an et donne accès à l'espace 10-14 ans et aux activités. Un complément peut être demandé selon les activités organisées afin que les familles participent de façon limitée au surcoût engendré.

Un planning d'animation en lien avec un thème est mis en place par l'équipe sur chaque période de vacances et les mercredis tout en tenant compte des souhaits des enfants. Sont proposées des activités, des goûters parents, des sorties, des veillées.

4.5. L'Espace Jeunes

L'Espace jeunes est ouvert les mercredis (18h à 20h), les jeudis (15h30 à 18h) et les vendredis soir (17h à 22h) sur les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis en soirée (18h à 23h) pendant les vacances. Ces horaires peuvent varier selon les sorties et activités proposées. Il accueille en priorité les jeunes de Rives-du-Loir-en-Anjou.

La structure est ouverte aux jeunes de 13 à 17 ans. Les jeunes de plus de 18 ans sont acceptés mais ne peuvent être membres.

L'espace jeunes est situé derrière la salle Hervé Bazin, route de Montreuil 49140 Soucelles.

Le montant de la cotisation annuelle est de 16 euros pour une période d'un an et donne accès à l'espace et aux activités. Un complément peut être demandé selon les activités organisées afin que les familles participent de façon limitée au surcoût engendré.

Un planning d'animation est proposé sur chaque période de vacances tout en tenant compte des souhaits des jeunes recensés lors de temps mis en place avec l'équipe d'animation. Les plaquettes/tracts sont diffusés par mail et dans les mairies de Rives-du-Loir-en-Anjou.

Une fois par an le service enfance jeunesse et les élus proposent une soirée jeunes pour impulser une dynamique entre les jeunes du territoire, en leur proposant des animations gratuites par des partenaires.

4.6. Le Conseil municipal des enfants

Le conseil municipal des enfants est mis en place pour être au service du développement des droits et devoirs des enfants. Les enfants (33) du territoire sont élus pour 18 mois.

Le conseil municipal des enfants permet d'apporter des idées et de réaliser des actions pour améliorer la vie des habitants, en particulier des enfants. Il favorise le dialogue entre les enfants, les élus adultes et la population. En outre, il permet aux élus d'être à l'écoute de la jeune génération. Enfin, il motive les enfants pour participer à la vie de leur commune. Selon les projets proposés, les conseillers enfants décident à la majorité la réalisation du projet qu'ils présentent en plénière.

Pour faire partie du conseil municipal des enfants, il faut :

- Être habitant de Rives-du-Loir-en-Anjou,
- Déposer une candidature qui sera affichée en mairie et aux quatre écoles,
- L'ouverture de la campagne pour participer aux élections.

Les enfants élus se réunissent en commission une fois par mois, pendant une heure pour étudier les idées et travailler sur des projets. Les réunions plénières sont l'occasion de présenter au grand groupe tous les projets en cours et leurs avancements. C'est également le moment pour

les enfants de recevoir des informations de la part des élus sur le conseil municipal d'adultes et/ou de l'équipe d'animation.

4.7. Le festival du Jeu

Le festival du Jeu a pour but d'apporter une dynamique au sein du service et de faire découvrir celui-ci aux habitants de Rives-du-Loir-en-Anjou. Le festival est mis en place une année sur deux soit sur le territoire de Villevêque, soit sur celui de Soucelles.

Les objectifs de ce festival sont de :

- Créer une dynamique locale autour du jeu,
- Rendre les jeunes acteurs sur leur territoire,
- Renforcer les liens entre les générations, les jeunes eux-mêmes, les adultes parents, habitants de Rives-du-Loir-en-Anjou, élus, animateurs et associations...
- Favoriser des animations en direction des familles.

Les éventuels partenaires sont :

- Le village inter génération (Multi accueil, RPE, EHPAD),
- Jourmagic pour les structures gonflables,
- Les seniors de Villevêque pour le tir à la corde, Molky, course en sac, pétanques...
- Les Aînés de Soucelles et Villevêque pour atelier rotin, art floral, belote...
- Les animateurs du service enfance jeunesse,
- Les associations de parents d'élèves des écoles,
- L'AAMI.

4.8. Les séjours intercommunaux

Les séjours sont proposés depuis 2001 aux jeunes du CM1 au Lycée pour les enfants de Rives-du-Loir-en-Anjou et de Verrières en Anjou. La volonté de chacun est de permettre un départ en vacances, en groupe et en dehors du quotidien tout en favorisant le lien social entre familles, enfants, jeunes et acteurs d'un même bassin de vie.

En 2024, 69 enfants ont pu bénéficier de ces séjours dont 39 de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou.

Objectifs
Permettre au jeune d'être acteur de son séjour (avant, pendant et après) :
- Favoriser la notion de choix et permettre au jeune d'être force de propositions,
- Favoriser l'autonomie et la prise de responsabilités,
- Impliquer le jeune dans la vie quotidienne et collective.

Animer le séjour et favoriser la découverte :
- Encourager la découverte du patrimoine et des activités locales, et solliciter l'imaginaire,
- Animer et créer une « dynamique vacances ».

Prendre en compte les familles :
- Impliquer les familles avant et après le séjour,
- Informer les familles pendant le séjour.

Favoriser le vivre ensemble et la vie collective harmonieuse :
- Veiller à la sécurité (affective, matérielle et morale) et à l'hygiène du jeune,
- Etablir un climat de confiance entre les jeunes, entre les animateurs, et entre les jeunes et les animateurs,
- Respecter l'autre et l'environnement qui nous entoure et se respecter soi-même.

Public visé
Enfants et jeunes âgés de 9 ans (classe de CM1) à 17 ans (classe de Terminale).

Durée du séjour
12 jours en juillet.

Destination et hébergement
Le lieu du séjour peut être différent chaque année. L'hébergement se fait en général sous tente.

Organisateurs
Verrières-en-Anjou est l'organisateur des séjours. La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou est partenaire et participe à la mise en œuvre du projet (coordination logistique, organisationnelle et pédagogique).

Les moyens humains
Verrières-en-Anjou et la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou mettent chacun à disposition un(e) coordinateur (trice) qu'ils salarient respectivement. L'association Pass'âge salarie un(e) comptable et une équipe d'animateurs (trices) au regard des taux d'encadrement et de la législation en vigueur.

Pass'âge et la Commune de Rives-du-Loir-en-Anjou s'engagent à rechercher des bénévoles pour le soutien logistique des séjours.

Une convention signée des différents acteurs encadre ce partenariat.

Missions des coordinateurs
Chaque année un coordinateur référent est désigné alternativement. L'ensemble des missions des 2 coordinateurs est réparti comme suit :

Coordination pédagogique.	Coordination administrative.	Coordination matérielle et organisationnelle.
- Gestion pédagogique (recrutement, réunions préparation, bilans). - Relations familles (réunions, contact familles, gestion des tentes). - Être joignable pendant le séjour ou déléguer à un autre coordinateur pour accompagner pédagogiquement l'équipe en cas de besoins.	- Trouver et réserver le camping. - Gérer les transports (devis, réservation). - Suivi outils directeur. - Faire le dossier d'inscriptions et la plaquette. - Abonnements téléphoniques.	- Inventaires - Gestion du départ et retour (plan, chargement, rangement, bénévoles). - Abonnements téléphoniques.
Points de situation réguliers (budget, inscriptions...)		

4.9. Les mini-camps

Chaque année les enfants de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou se voient proposer de partir en vacances quelques jours en juillet via des mini-camps encadrés par une équipe d'animateurs.

Ces séjours, destinés aux enfants de 3 à 12 ans, étaient jusqu'à 2021 organisés par l'association Loir Jeunesse. Depuis le transfert des activités de l'association, la commune a repris cette compétence.

Les mini-camps se déroulent dans un camping du département et durent 3 ou 5 jours. En 2024, 38 enfants de Rives-du-Loir-en-Anjou en ont bénéficié.

A l'image des séjours intercommunaux, ces mini-camps, tout en s'adressant à un public plus jeune, ont pour objectif de :

- Permettre à l'enfant d'être acteur de son séjour et de gagner en autonomie,
- Favoriser la découverte du patrimoine historique et naturel et développer l'imaginaire,
- D'animer et créer une « dynamique vacances »,
- Respecter l'autre et l'environnement qui nous entoure et se respecter soi-même.

La commune de Rives-du-Loir-en-Anjou organise seule ces mini-camps et recrute les animateurs nécessaires à l'encadrement. Un animateur est nommé référent du séjour et de l'équipe.

4.10. Les projets familles

Ces projets émanent d'une volonté des élus et du service Enfance Jeunesse.

A l'occasion de diverses animations menées sur la commune, plusieurs parents ont fait part, dans les conversations, de leurs envies d'animation dédiées aux familles sur le territoire.

Après une réflexion de plusieurs années et un partage avec une animatrice famille sur un autre territoire, un premier projet dédié aux animations familles a été mis en place en 2021. Depuis, plusieurs évènements sont organisés chaque année.

Ces projets s'articulent autour des axes suivants :

- Aller à la rencontre des familles,
- Créer un espace de « vivre ensemble » et de partage,
- Permettre à chacun de découvrir, d'acquérir, d'expérimenter des pratiques culturelles, artistiques, sportives ou de loisirs,
- Mettre en place des temps d'activités et d'animations conviviaux en favorisant le lien parents/enfants.

Différentes actions découlent de ces objectifs :

- Ateliers cuisine avec repas partagés,
- Café des parents,
- Temps parentalité (conférences...),
- Ateliers jeux ou créatifs,
- Sorties et visites,
- Spectacles,
- Découverte de la commune (journée citoyenne, marche découverte, évènements sportifs, ateliers avec des artisans ou des associations...).

5.PILOTAGE ET EVALUATION DU PEDT

Un Comité de pilotage composé d'élus de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou et de la direction des services de la commune et des responsables de services concernés a été chargé de la validation du présent projet et de son suivi. Il est réuni à échéance régulière pour faire le bilan du fonctionnement de chacun des services.

Un Comité opérationnel composé de la direction générale et des responsables de services a pour mission de rédiger et faire vivre le PEDT. Il peut consulter les partenaires externes en tant que de besoin.

Une évaluation du PEDT sera réalisée à l'issue de celui-ci.

6.DUREE DU PEDT

Le Projet Educatif de Territoire de la commune de Rives-du-Loir-en-Anjou prend effet à compter du 1er janvier 2025 et sera valable jusqu'au 31 décembre 2027.
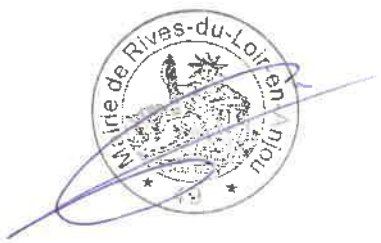
M. le Maire de Rives-du-Loir-en-Anjou,
Eric Godin,